

FACTURE N° 6060086
N/REF : 29/05/2026 12H53 C:000724 I:01727

GUYOT INDUSTRIE

**ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS**

IMMEUBLE : KEROLZEC
ZI DE KEROLZEC
29600 ST MARTIN DES CHAMPS

Guipavas, le 11 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : LIEU DIT KEROLZEC - SAINT MARTIN DES CHAMPS
MOTIF : MISE A DISPOSITION CAMION ADR
Donneur d'ordre : M. Y. LE GOFF

INTERVENTION DU 01/06/2026
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
ECREMAGE BASSINS SUD ET NORD
POMPAGE ET NETTOYAGE DE DEUX SEPARATEUR HYDROCARBURES
REMISE EN EAU
CONTRÔLE FLOTTEUR : OK
CURAGE RÉSEAU DEPUIS LE TAMPON AU NIVEAU DU PORTAIL D'ENTRÉE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL
DECHETS : 4.52 T EAUX HYDROCARBUREES

IMPORTANT : LES BSD SONT OBLIGATOIREMENT A VALIDER PAR VOS SERVICES SUR
TRACKDECHETS ([HTTPS://TRACKDECHETS.BETA.GOUV.FR/](https://trackdechets.beta.gouv.fr/)) AFIN D'ASSURER LEUR
TRAITEMENT

OBSERVATIONS : SB AB Email envoyé le 11/06/26 a 11H48 M. Y. LE GOFF

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
3,00	Heure Hydrocureur+chauffeur ADR	1	209,00	627,00
3,00	2eme Technicien	2	62,00	186,00
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
4,52	T(s) déchets Eaux hydrocarburées traités	2	195,00	881,40
1,00	Augmentation cout carburant véh.curage	2	5,00	5,00

TOTAL H.T.	1699,40
T.V.A. a 20,00%	339,88
TOTAL T.T.C.En EURO	2039,28

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal (Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008).
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros.
TVA acquittée sur les encaissements.